

# Proposition Des Bonnes Pratiques De Gouvernance Au Service Du Secteur Halieutique Marocain : Vers Une Économie Bleue

Kalhi Nawal

Docteure En Sciences De Gestion -Laboratoire Laremo – Est Casablanca-Université Hassan Ii –Maroc.

## Résumé :

Avec une étendue côtière de 3500 kilomètres et une réserve substantielle de produits de mer, le secteur de la pêche maritime revêt une importance primordiale au sein de l'économie marocaine. Ce secteur a constamment constitué une composante essentielle des divers plans gouvernementaux, s'inscrivant dans le cadre du programme global de promotion de la bonne gouvernance.

Cependant, l'impact socio-économique de ce secteur demeure limité au regard du vaste potentiel halieutique dont dispose le Maroc, ainsi que des opportunités qui se présentent en raison de la demande croissante de produits de la mer et des évolutions constatées dans les tendances de consommation. De plus, les progrès technologiques offrent des opportunités pour améliorer l'efficacité de la chaîne de valeur de ce secteur.

D'autre part, le secteur halieutique marocain n'a pas été épargné par les effets systémiques de la crise sanitaire liée à la COVID-19, se traduisant par une diminution de la demande de produits halieutiques et des perturbations au sein des chaînes logistiques, principalement en raison des restrictions imposées aux transports et des contraintes aux frontières. Bien que le secteur ait fait preuve d'une certaine résilience par rapport à d'autres secteurs économiques, la conjoncture actuelle a souligné l'impératif de remédier à certaines vulnérabilités, visant ainsi à rendre son développement plus inclusif et plus résilient.

Cet article consacre à un diagnostic pour mener une réflexion plus approfondie de l'évolution structurelle du secteur halieutique au Maroc en se focalisant sur la déclinaison des différentes politiques gouvernementales engagées, l'examen du soutien public accordé à son développement, les enjeux et les perspectives d'évolution pour une bonne gouvernance publique ainsi que sa contribution aux agrégats macro-économiques du pays.

**Mots-clés :** Pêche maritime, politiques gouvernementales, enjeux, gouvernance publique.

Date of Submission: 14-01-2024

Date of Acceptance: 24-01-2024

## I. Evolution structurelle du secteur des pêches et de l'aquaculture au Maroc

Politiques publiques de développement des pêches et de l'aquaculture

Avec 3.500 km de côtes et une importante réserve de pélagiques, le secteur de la pêche maritime joue un rôle primordial dans l'économie marocaine. Ce secteur a toujours été une composante importante des différents plans gouvernementaux.

Du point de vue historique, l'intervention publique pour le développement du secteur des pêches maritimes marocain a été marquée par quatre principales périodes :

- P1 couvrant les décennies 70 et 80 pendant laquelle la flotte de pêche s'est rapidement développée et diversifiée et des investissements publics ont été réalisés dans de nouvelles infrastructures de pêche ;
- P 2 allant de la fin des années 80 au début des années 90 pendant laquelle l'intervention publique a engagé des dispositions à court terme pour remédier aux problèmes de la régression de la ressource ;
- P3 s'étalant de la fin des années 90 à la fin des années 2000 marquée par une nouvelle approche de gestion intégrée du secteur ;
- P4 marquée par le lancement en 2009 de la nouvelle stratégie Halieutis.

Cadre juridique et institutionnel

Le secteur des pêches maritimes au Maroc est régi par une multitude de textes législatifs (une trentaine de Dahir) et réglementaires (près de 80 décrets et arrêtés). Certains de ces textes sont spécifiques au secteur (gestion des pêcheries, normes des navires.....) alors que d'autres sont transverses (protection de la faune, normes sanitaires alimentaires ...)<sup>1</sup>.

Actuellement, le règlement du code maritime, régit par le dahir 23 novembre 1973, constitue l'un des textes fondamentaux du secteur des pêches maritimes, il prévoit principalement ce qui suit :

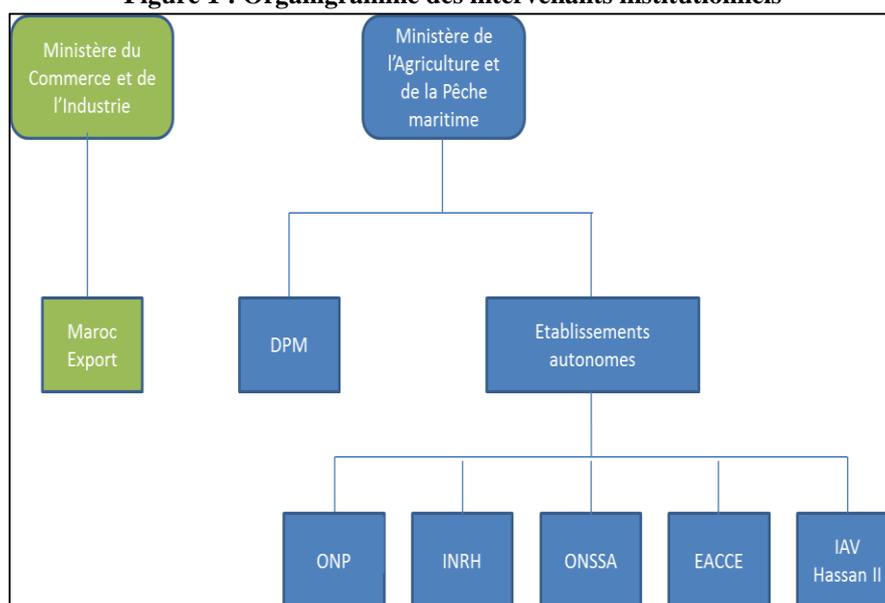
<sup>1</sup> Source : Site web du DPM.

- L'exercice du droit de pêche est subordonné à l'obtention d'une licence de pêche valable pour une année,
- Seuls les bateaux battant pavillon marocain ou exploités par des personnes physiques ou morales marocaines peuvent bénéficier de licence,
- Les instruments de pêche et les procédés de pêche font l'objet d'une réglementation plus contraignante. C'est le cas notamment des filets,
- L'exploitation de certaines espèces peut être sujette à des interdictions temporaires (repos biologiques) sur la base de la taille des espèces n'ayant pas atteint des dimensions déterminées telle que prévu par la législation.

Les autres textes réglementaires qui encadrent le secteur abordent les aspects fondamentaux, à savoir la conduite de l'activité de pêche, le fonctionnement des organismes intervenant dans le secteur des pêches, les mesures sanitaires et les normes de qualité, ainsi que la préservation de l'activité de pêche, l'environnement.

Cartographie des acteurs clés du secteur des pêches maritimes

**Figure 1 : Organigramme des intervenants institutionnels**



Sources : D'après les données recueillies par CHANAKYA

**Tableau 1 : Les intervenants institutionnels**

Nom des institutions	Nom complet	Objet	Administration de tutelle	Date de création
<b>DPM</b>	Département de la pêche maritime	Concevoir la stratégie de développement du secteur maritime et de ses activités annexes	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	1981
<b>ONP</b>	Office National des Pêches	Global Operator, chargé notamment de la gestion de l'ensemble des ports de pêche du Royaume	Etablissement public à caractères commercial et industriel rattaché au MAP	1969
<b>INRH</b>	Institut National de Recherche Halieutique	Mener les études et recherches destinées à approfondir les connaissances sur le milieu marin	Etablissement public à caractère scientifique et technique rattaché au MAP	1981
<b>ONSSA</b>	Office National de la Sécurité Sanitaire des produits Agroalimentaires	Sécurité sanitaire des produits alimentaires et les aliments pour animaux	Etablissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière rattaché au MAP	2010
<b>EACCE</b>	Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations	S'assurer du bon respect de toutes les dispositions obligatoires liées au risque de la santé humaine et de coordonner l'activité d'exportation des produits soumis à son contrôle technique	Etablissement rattaché au MAP	
<b>IAV Hassan II</b>	Institut agronomique et vétérinaire Hassan II	Formation, recherche et développement dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, de l'aménagement de	Etablissement rattaché au MAP	1966

		l'espace et de la gestion des ressources naturelles.		
<b>Maroc Export</b>	Maroc Export	Promouvoir les exportations et de contribuer à l'essor de l'économie nationale	Etablissement public à caractère commercial rattaché au Ministère du Commerce et de l'Industrie	1976

### **Chambres de pêches maritimes**

Depuis 1997, le Maroc a institué des chambres des pêches maritimes dans le dessein d'assurer la représentation nationale des acteurs économiques opérant dans le secteur des pêches maritimes. Il est impératif que ces entités soient systématiquement consultées par l'administration en ce qui concerne les réglementations relatives à la pêche, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries, ainsi que toute mesure visant à améliorer les conditions de travail dans le secteur des pêches maritimes. Ces chambres sont autorisées à formuler des propositions sur toutes les questions relatives au secteur des pêches maritimes et à émettre des avis et des informations sur des sujets tels que la pêche hauturière, la pêche côtière, la pêche artisanale et l'aquaculture.

Il convient de noter qu'il existe quatre chambres des pêches maritimes couvrant les zones géographiques de la Méditerranée, de l'Atlantique Nord, du Centre et du Sud, ainsi qu'une Fédération des Chambres des Pêches Maritimes.

### **Associations professionnelles**

La Confédération Nationale de la Pêche Côtière au Maroc, créée en 1958 et basée à Rabat a un statut consultatif au sein du conseil administratif de l'ONP, de l'ANP, de l'INRH et est affiliée à la CGEM. Elle fédère actuellement 41 Associations professionnelles. Sa mission principale est de défendre des intérêts communs des professionnels du secteur. Elle regroupe principalement : (i) Association Professionnelle des Armateurs de la Pêche Hauturière au Maroc (APAPHAM); (ii) Association des Entreprises de la Pêche Hauturière au Maroc (AEM); (iii) Association Marocaine des Armateurs à la Pêche des Crevettes Congelées et Réfrigérées (AMCCR) ; (iv) Fédération de la Pêche Maritime et de l'Aquaculture (FPMA) ; (v) Union Nationale des Armateurs à la Pêche Pélagique Hauturière (UNPEIH) ; (vi) Association Professionnelle des Exportateurs du Poisson Congelé; (vii) Association Marocaine des Exportateurs des Algues Marines (AMEAM); (viii) Confédération Nationale de la Pêche Artisanale au Maroc ; (ix)Fédération Marocaine des Mareyeurs en Gros ; (x) Fédération Nationale des Mareyeurs des Produits de la Mer dans les Ports et Marchés Nationaux.

La filière industrielle des produits de la mer regroupe sept branches d'activités représentées au sein d'organisations professionnelles adhérentes à la Fédération des Industries de Transformation et de Valorisation des Produits de la Pêche (FENIP)<sup>2</sup>. Elle a essentiellement pour but : (i) de représenter et de défendre les intérêts de ses adhérents ; (ii) d'étudier les mesures propres à développer les industries de transformation des produits de la pêche et à améliorer les conditions de production, de distribution et de vente des produits ; et (iii) de fournir à ses adhérents une assistance de nature à promouvoir et à développer leurs activités.

Ces associations sont très importantes dans le cas des exportations car elles permettent de regrouper des pêcheurs et ainsi d'offrir une possibilité d'organisation face à des géants européens et français en particulier.

### **Soutien public en faveur du secteur des pêches maritimes**

#### **Budget général du département de la pêche maritime**

Le budget d'investissement 2022 consacré au Département de la pêche maritime a été réparti comme suit :

- Développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture et valorisation de la ressource (91%) portant essentiellement sur la protection de la ressource halieutique et le développement de l'aquaculture, le versement au Fonds du développement de la pêche, l'appui aux institutions sous tutelle du Département ainsi que sur l'aménagement des PDA (Points de Débarquement Aménagés).
- Pilotage et gouvernance (7%) alloué principalement à la construction et l'équipement des services centraux et extérieurs et à l'appui aux organisations professionnelles,
- Avancement social et professionnel et sécurité des pêcheurs (2%) qui englobe notamment l'appui aux établissements de formation et de coopération, le sauvetage maritime et la promotion sociale.

#### **Fonds de développement de la Pêche maritime**

Le Fonds de développement de la Pêche maritime finance l'appui à la recherche scientifique, la modernisation et la restructuration de la flotte, le renforcement de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et

<sup>2</sup> Organisation professionnelle créée le 21 novembre 1996, membre de la CGEM. Elle succède à la Fédération des Industries de la Conserve du Maroc « FICOMA » créée en 1948.

non réglementée, l'appui aux programmes d'aménagement et de gestion durable des pêcheries, la promotion de la valorisation et de la qualité, la promotion de la pêche sélective l'appui aux organisations professionnelles, la promotion de la consommation nationale des produits de la pêche ainsi que la promotion des exportations des poissons et autres espèces marines.

Contribution de l'ONP au développement du secteur halieutique par la stratégie de digitalisation

Autant qu'un opérateur majeur du secteur halieutique marocain et , en vertu de la stratégie d'informatisation afin de profiter de ces technologies de l'information ainsi que de mettre à jour les services présentés et effectuer un profit maximum, l'Office National des Pêches (ONP) intègre des applications informatiques et met en place un système d'information qui permet l'analyse et la diffusion de l'information .

L'ONP a lancé un vaste programme d'informatisation de l'ensemble de ses infrastructures de commercialisation afin d'accompagner de manière fiable et efficace le développement de l'entreprise.

Ce projet consiste en l'informatisation des processus des différentes opérations de commercialisation (déchargement, pesée, étalage, adjudication et vente). Ainsi, les retombées dudit projet sont multiples dont notamment :

- Une gestion complète des activités des halles et CAPI ;
- Une meilleure organisation de la commercialisation garantissant la célérité, la fiabilité, la traçabilité et la transparence des transactions ;
- Une gestion des flux de commercialisation en temps réel ;
- Des possibilités de créer des réseaux d'achat à l'échelle nationale et internationale à travers le commerce à distance.

#### **Système d'information des Ressources Humaines**

Dans le but d'améliorer les services RH fournis à notre personnel, l'ONP a poursuivi le développement de son système d'information RH en vue de digitaliser l'ensemble des processus RH.

#### **Mise en place du nouveau système de gestion intégrée des fonctions support de l'ONP**

Dans l'objectif de renforcer les différents besoins de pilotage et d'aide à la décision et d'automatiser l'ensemble du processus de ses fonctions supports, l'ONP a démarré en 2021 les modules (comptabilité, budget, trésorerie) du nouveau système de gestion intégrée (ERP). Ce système est composé de modules standards (finance, comptabilité, budget, achat, trésorerie, gestion du patrimoine) et de modules paramétrables. Il permettra de répondre aux besoins fonctionnels de l'ONP et aux différents impératifs de pilotage et d'aide à la décision et ce, par une meilleure maîtrise des processus des processus et procédures de gestion.

L'opérationnalisation des autres modules (finance, achat) est prévue courant de cette année.

#### **Mise à niveau de la plateforme de sauvegarde des données de production**

La perte des données de production peut entraîner des conséquences dommageables pour l'activité de l'ONP.

Plusieurs types de risques mettent en danger les données, à savoir :

- Des risques liés aux dysfonctionnements matériels : perte d'un serveur de production ;
- Des risques liés à l'environnement : perte de données, suite à un incendie dans les locaux de l'ONP, catastrophes (incendies, inondations, ...).

Afin de prévenir ces risques et préserver l'activité en cas de perte de ces données, l'ONP a mis en place une nouvelle plateforme de sauvegarde des données de production plus performante et plus flexible.

#### **Conformité à la loi sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel**

La loi sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel a introduit un ensemble de dispositions légales visant la protection de l'identité, des droits et des libertés individuelles et collectives ainsi que de la vie privée, contre toutes les atteintes susceptibles de les affecter par l'usage de l'informatique. Dans ce contexte, l'ONP a démarré le projet de mise en conformité par rapport à la loi sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel afin d'assurer que les traitements des données sont licites, légaux et qu'ils ne portent pas atteinte à la vie privée, aux libertés et aux droits fondamentaux de l'homme.

#### **Traçabilité des accès administrateurs**

Le système d'information constitue pour l'ONP un socle incontournable pour le développement de ses activités au niveau central et régional. Afin de renforcer la sécurité de son système d'information, l'ONP a procédé à la mise en place d'une solution de traçabilité des accès administrateurs en vue de permettre la surveillance des accès de type administrateur et la détection de ce type de tentatives de piratage.

### **Dématérialisation de la gestion des courriers**

L'ONP assure une gestion électronique des courriers entrants, sortants et internes à travers la solution « Docflow ». Le traitement des courriers de l'ONP est assuré également depuis un accès WEB, à travers le module « Docflow web », sur tout type de matériel (PC, Mac, Smartphone, Tablette) et dans un environnement sécurisé.

Afin de contribuer à la limitation de la propagation du Covid-19 et d'améliorer la qualité des prestations, l'ONP a mis en place, une plateforme informatique « Mourassal@ » dédiée au dépôt électronique des courriers.

Cette action qui s'inscrit dans le cadre de la politique nationale de digitalisation vise essentiellement à limiter les échanges physiques des documents et des courriers administratifs, faciliter et accélérer les modalités de dépôts et de traitement des courriers.

### **Gouvernance et contrôle de l'activité**

Le Comité d'Audit de l'ONP a tenu des réunions au cours de l'année

Au cours de ces réunions, le comité a notamment examiné :

- L'arrêté des comptes de l'exercice clôturé ;
- Le rapport de l'auditeur externe au titre de l'exercice précédent relatif à l'audit des comptes et à l'appréciation du dispositif de contrôle interne ;
- L'état d'avancement du programme de travail de l'audit interne au titre de l'exercice en cours ;
- Les actions entreprises et envisagées en matière de renforcement du dispositif de contrôle interne et de prévention des risques ;
- L'état de suivi des recommandations des travaux d'audit opérationnel et de gestion et d'audit des performances de l'ONP réalisés pour le compte de la DEPP ;
- L'état global de suivi des recommandations émises par les différents intervenants de contrôle ;
- Le plan d'action de l'audit interne au titre de l'année en cours.

### **Renforcement du dispositif de contrôle interne et de prévention des risques**

Dans le cadre de sa démarche visant le renforcement de son système de contrôle interne et de prévention des risques, l'ONP a mené plusieurs actions :

- L'automatisation du processus lié à la gestion des risques. Actuellement l'ONP dispose d'une cartographie des risques couvrant l'ensemble des domaines (pilotage, support et métier) et conforme aux exigences réglementaires et normatives ;
- La reproduction des plans de continuité d'activité. Chose qui s'imposait surtout dans le contexte de la pandémie. Dans ce sens, il a été procédé à l'élaboration de deux plans de continuité d'activité (PCA). Le premier permet à l'Office de poursuivre ou de rétablir ses activités en cas de perturbations majeures qui peuvent résulter de ladite pandémie. Le deuxième est relatif à la destruction totale ou partielle d'un site et ce en réponse aux recommandations émises par la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP) en rapport avec le volet Système d'information, notamment la gestion de la continuité de l'activité ;
- L'amélioration et la mise en conformité du manuel de procédures de l'ONP. L'ensemble des procédures approuvées sont désormais, accessibles aux collaborateurs de l'ONP à travers un portail dédié à cet effet au niveau du SI « Méga Process » ;
- L'optimisation des flux des processus support de l'ONP à travers l'automatisation du mode opératoire suite à la mise en place du système ERP afin de garantir leur efficacité ;
- La poursuite du renforcement du dispositif d'archivage au niveau du siège et des services extérieurs de l'ONP à travers la mise en place des outils de gestion des archives permettant de limiter au maximum les risques liés à la gestion documentaire et d'identifier les préalables pour la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) ;
- Le renforcement de la traçabilité et la maîtrise de l'information à travers la généralisation du système de gestion électronique des courriers « DocFlow » au niveau de l'ensemble des Directions Régionales ;

A cela s'ajoute l'accompagnement des entités porteuses de projets afin de garantir une harmonisation et une optimisation des processus.

### **Renforcement du dispositif d'audit interne**

Conformément au programme de travail de l'audit interne au titre de l'année précédente et tenant compte des recommandations du Comité d'Audit, plusieurs actions ont été menées par l'audit interne au cours de cette année, à savoir :

- L'audit du processus de traitement et de suivi des créances impayées ;
- L'audit réglementaire des marchés achevés dont le montant dépasse 5 MDH et ceux négociés dont le montant dépasse 1 MDH ;
- Le renforcement du suivi des recommandations émises par les différents intervenants du contrôle interne et externe afin d'assurer un meilleur suivi de leur mise en œuvre ;

La gestion des réunions du comité d'audit et la veille à sa régularité en tant qu'instance de gouvernance.

## **II. Enjeux structurels et prospectifs du secteur halieutique marocain**

Analyse de la chaîne de valeur du secteur des pêches

Le secteur halieutique marocain dispose de nombreux atouts dont la disponibilité de la matière première, une main d'œuvre compétitive, la réputation mondiale de la qualité des produits attestée par la distinction du «Label Maroc» et « Morocco seafood » accordant au Maroc un avantage comparatif indéniable. Toutefois, en dépit des différents efforts engagés, ce secteur fait face à de multiples contraintes au niveau de plusieurs maillons de sa chaîne de valeur affectant tout le secteur d'activité et qui peuvent être résumées en ce qui suit

Dans cette partie, on traitera, dans un premier temps, les atouts du Maroc en matière de produits de pêche et les contraintes découlées de la filière halieutique Marocaine. Dans un deuxième temps, on exposera l'analyse SWOT réalisée.

Forces du secteur halieutique marocain

Par rapport aux pays africains, le Maroc est mieux positionné que ses concurrents les plus directs (à savoir la Mauritanie et le Sénégal) pour ce qui est des éventuels contacts commerciaux avec les pays de l'UE.

Les produits de la pêche à offrir sont pratiquement les mêmes, si ce n'est que le Maroc est en position de faiblesse dans certains domaines, du fait de la moindre abondance de poissons plats, de certaines espèces nobles et de certains crustacés. Cette déficience est cependant compensée par la grande quantité d'espèces pélagiques (sardines et anchois) qui alimentent l'importante industrie marocaine des conserves.

Ceci dit, l'avantage le plus important du Maroc par rapport à ses concurrents et voisins est qu'il dispose d'une route goudronnée qui relie les différentes régions de pêche, de l'extrémité sud de son territoire au Détroit de Gibraltar, d'où sont desservis les différents marchés européens.

Compte tenu de l'important tissu industriel, dans le domaine de la transformation des produits de la mer, le Maroc est donc appelé à jouer un rôle moteur dans l'essor prévisible du commerce des produits halieutiques.

Si l'on se pose la question de savoir pourquoi il est fortement indiqué d'établir des liens commerciaux, dans le domaine de la pêche, avec le Maroc, la réponse est indéfectiblement la suivante :

- L'existence d'une matière première qui fait l'objet d'une forte demande : céphalopodes, espèces pélagiques, poissons nobles, etc.
- Une main d'œuvre abondante ayant de l'expérience dans la transformation des produits halieutiques (sardine, anchois, traitement primaire du poisson, crustacés et mollusques).
- Une main d'œuvre bon marché.
- Des facilités en matière de logistique.

Bien que tous ces facteurs puissent paraître amplement suffisants pour attirer une multitude d'opérateurs commerciaux du secteur, force est de constater qu'il existe un certain nombre d'aspects négatifs qui s'y opposent, à savoir :

- Situation délicate des stocks de céphalopodes ;
- Exploitation inadéquate des stocks de sardine (+36 % destiné pour la farine et huile de poisson) ;
- Intégration interprofessionnelle (verticale ou horizontale) très faible ou quasiment nulle ;
- Image de marque insuffisante ;

Si on fait le bilan des aspects positifs et négatifs, il y a lieu d'en conclure que bien que la situation de certaines sous-filières soit très délicate, il suffirait de mettre en œuvre quelques mesures correctives pour surmonter les difficultés actuelles et aborder l'avenir avec un certain optimisme.

Ainsi, du point de vue purement commercial, avant même d'envisager une quelconque stratégie d'avenir à long terme, il faut organiser l'exploitation des ressources, à savoir :

- Éventuel re-dimensionnement des flottes de pêche ;
- Contrôle des prises by-catch de la flotte de pêche ;
- Contrôle effectif des prises et des rejets ;
- Amélioration de la qualité du produit débarqué par la flotte pélagique ;
- Rationalisation de l'utilisation des captures de sardines ;

Il faut aussi parvenir, sur le plan national, à un niveau d'intégration accru de la filière (intégration verticale et horizontale).

La définition d'une stratégie de marketing en vue d'aider l'industrie de transformation et de valorisation à long terme nécessite que chacune de ces étapes préalables aura été accomplie et que les obstacles actuels au développement de la filière soient surmontés.

#### Contraintes du secteur halieutique marocain

Un certain nombre de contraintes sont apparues qui empêchent la filière halieutique du Maroc à développer ses potentialités :

- La faible maîtrise de la chaîne de froid et des insuffisances au niveau de l'optimisation de la performance des infrastructures de débarquement et de commercialisation, avec la persistance de l'informel, ce qui nuit à la qualité et à la durabilité de la ressource ;
- L'insuffisance d'approvisionnement des unités industrielles et la tendance récemment observée à l'importation de la matière première ;
- Le débarquement dans les ports étrangers des captures des flottes étrangères qui pêchent dans le pavillon marocain dans le cadre des accords de pêche, pénalisant ainsi la création de la valeur ajoutée localement ;
- La valorisation insuffisante de la capture nationale dans la mesure où une grande part est destinée à l'exportation sous forme de frais et congelé (56% de la valeur du total des exportations) à laquelle s'ajoute le peu d'investissement dans des produits innovants à forte valeur ajoutée et une faible intégration de la chaîne de valeur. En outre, l'industrie de la farine et huile de poisson continue d'absorber une part non négligeable des débarquements avec une production s'élevant à 26% du total du tonnage produit par l'industrie de poisson ;
- La vulnérabilité de la population de la pêche artisanale et le faible niveau d'instruction et de qualification de la main-d'œuvre féminine au niveau des industries de transformation des produits de la mer avec un accès limité aux facteurs de production ;
- La faible consommation nationale des produits de la mer (en moyenne près de 13 kg/hab/an contre une moyenne de 22 kg/hab/an à l'échelle mondiale) eu égard au potentiel halieutique marocain.

#### Recommandations et perspectives d'évolution du secteur halieutique

Sur la base des principaux constats dégagés de l'étude, des voies de progrès peuvent être formulées dont certaines portent sur les nouveaux défis qui mériteraient d'être intégrés dans les politiques à venir de développement du secteur (économie bleue, nouvelles technologies au service de l'innovation....) et d'autres liées aux insuffisances persistantes (faible valorisation, persistance de l'informel, positionnement mondial....) qui nécessitent d'être traitées pour renforcer la place et la résilience du secteur halieutique marocain dans le nouveau modèle de développement :

#### **Vers une meilleure valorisation du potentiel halieutique à travers l'adoption de projets innovants :**

Le renforcement du rôle du secteur dans l'économie marocaine reste tributaire de l'amélioration de l'intensité de son lien avec l'industrie alimentaire et plus spécifiquement l'industrie de poisson. Ainsi, une place plus importante devrait être accordée à l'encouragement des projets innovants favorisant le développement des produits à forte valeur ajoutée.

#### **L'intégration de la politique marocaine des pêches dans une vision globale de l'économie bleue :**

Le concept de l'Économie Bleue implique une série d'activités économiques très diversifiées utilisant les océans, les mers et les côtes et a pour ambition d'assurer la cohérence, la complémentarité et la coordination dans un esprit de durabilité entre toutes ces activités qui s'exercent sur ce territoire fragile. Ce concept a été intégré, en 2015, dans les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies à travers l'ODD 14<sup>3</sup> « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable ». Le Maroc se positionne comme un acteur actif dans les agendas mondiaux et régionaux et fait partie des différentes initiatives régionales autour de l'économie bleue avec la Méditerranée, l'Union Européenne et le continent africain. Partant de ce nouveau concept, une gestion plus efficace et durable du littoral, des espaces maritimes et des côtes marocaines, dans le cadre d'une approche transversale qui fédère et rassemble de nombreux secteurs et acteurs, offrirait d'immenses opportunités de création de richesse et de préservation des ressources. Parmi ces opportunités on pourrait mentionner à titre indicatif :

- Apporter des solutions pérennes aux problématiques de multiplication des intervenants et de chevauchement des stratégies sectorielles (pêche, tourisme, environnement,...), souvent critiquées par leur faible intégration horizontale. Aussi, une telle approche serait de nature à identifier et mieux tirer profit des opportunités de synergies et de complémentarités entre ces secteurs et à contribuer à une meilleure maîtrise des effets, intersectoriels, de certaines de leurs externalités.
- Contribuer aux objectifs d'une exploitation plus durable des pêcheries et d'un développement plus rationnel de l'aquaculture<sup>4</sup>, et qui sont considérés comme soubassement de l'approche (un pilier fondamental de l'économie

---

<sup>3</sup> Objectif de développement durable n° 14 : vie aquatique

<sup>4</sup> Selon le rapport du CESE : La richesse de l'espace maritime marocain est menacée par la surexploitation des ressources naturelles et la dégradation des

bleue qui constitue avant tout une nécessité pour la pérennisation de la contribution du secteur des pêches et de l'aquaculture). A rappeler qu'actuellement le secteur des pêches et de l'aquaculture assure une production annuelle de près de 1,5 million de tonnes et une valeur ajoutée de 17,3 milliards de dirhams en 2022 et génère environ 22 milliards de dirhams de devises, contribuant pour 45% aux exportations agroalimentaires, et 700.000 emplois directs et indirects.

- Favoriser et promouvoir le développement de nouveaux secteurs porteurs comme l'écotourisme, la construction navale, l'énergie renouvelable...etc, et qui pourraient constituer de réels relais de croissance, de création d'emplois pour les jeunes et de réduction de la pauvreté et des inégalités territoriales
- Revoir et adapter les modèles d'aménagement des côtes et des plages marocaines de manière à tenir compte de la nature et des besoins des autres activités socio-économiques en relation. Ceci pourrait passer, entre autres, par la révision des modes d'identification et de préparation en amont des projets d'aménagement et par des investissements plus intelligents dans des programmes de gestion, d'entretien et de préservation.

L'enjeu de l'adoption de l'approche économie bleue pourrait être plus large si on considère la coopération à l'échelle internationale pour lutter contre les changements climatiques. En effet, les changements climatiques et particulièrement les risques d'élévation accélérée du niveau de la mer, constitueraient dans l'avenir un grand risque supplémentaire pour un littoral déjà fragilisé. D'où la nécessité de la fédération de l'ensemble des acteurs pour réfléchir ensemble comment migrer vers un mode de production avec moins d'émissions de CO2 responsables du réchauffement climatique et de l'acidification des océans.

**Promotion des compétences au service de l'innovation et de la compétitivité :** La réussite de l'ensemble des actions de développement du secteur ne peut aboutir sans investissement dans la formation et l'amélioration des compétences des ressources humaines opérant au niveau des différents maillons de la chaîne de valeur du secteur notamment dans les pratiques de gestion des entreprises et de stratégies commerciales que dans les domaines des équipements, de l'électronique et des nouvelles technologies .

**Adoption d'une gouvernance du secteur des pêches selon une approche d'économie bleue :** objectif qu'a été conçu le concept de l'économie bleue qui vise à fédérer l'ensemble des secteurs et acteurs exploitant le potentiel maritime et côtier avec le secteur des pêches comme un des piliers fondamentaux.

**Inciter à l'utilisation des circuits formels :** Des mesures incitant à l'utilisation des circuits formels mériteraient d'être mises en place, conjointement aux mesures dissuasives et de contrôle. A titre d'exemple, une réduction des droits d'utilisation de certaines infrastructures publiques telles que les halles ou les marchés de gros, peut être accordée aux opérateurs informels pour une durée délimitée et pour des volumes plafonnés. De même, des équipements productifs et commerciaux pourraient être mis à disposition de ces opérateurs à des prix avantageux. Les gains financiers et économiques réalisés à moyen terme devraient couvrir largement le manque à gagner lors de la période transitoire.

**Veiller à améliorer la consommation intérieure du poisson :** par le renforcement du contrôle des prix au niveau du marché local par des agents de contrôle devrait contribuer à garantir des prix abordables pour le consommateur marocain, la maîtrise de la gestion et de l'efficacité de l'utilisation des infrastructures mises en place s'imposent pour s'assurer une continuité de la chaîne du froid et réduire la multiplicité des intermédiaires.

**Mise à profit des opportunités offertes par le développement à venir de l'aquaculture marocaine :** Il pourra, de ce fait, jouer un rôle important dans l'allègement de la pression sur la ressource halieutique et l'amélioration de l'approvisionnement des industries de transformation. Il aura également des effets d'entraînement positifs sur d'autres secteurs d'activité de l'économie marocaine, en contribuant à la création de richesses et d'emplois.

### **III. Conclusion**

Les ressources halieutiques nationales ont le potentiel de jouer un rôle plus significatif dans la garantie de la sécurité alimentaire, la création d'emplois, les échanges commerciaux, ainsi que dans l'aménagement et le développement du littoral. Le Maroc bénéficie en effet d'un patrimoine halieutique considérable, mais également vulnérable, nécessitant une préservation et une consolidation afin de répartir équitablement les richesses retombées entre les générations actuelles et futures.

Le nouveau contexte d'évolution du secteur des pêches se caractérise par une conjoncture mondiale marquée essentiellement par la raréfaction de la ressource halieutique et la pleine expansion de la demande des produits de la mer. Ces menaces d'épuisement de la ressource risquent d'avoir des conséquences catastrophiques

---

écosystèmes due à la littoralisation, à l'urbanisation, aux changements climatiques et aux rejets de pollution (industries, assainissement...).

surtout pour les pays en développement où le secteur des pêches constitue l'un des principaux piliers de l'économie et où l'aquaculture se caractérise par le manque d'investissements et les impacts environnementaux sont difficiles à gérer. Au Maroc, le secteur des pêches a des retombées socio-économiques de toute première importance. En effet, les apports en devises et la richesse qu'il génère, font de lui un secteur stratégique non seulement pour soutenir l'équilibre de la balance commerciale, mais aussi pour contribuer de façon dynamique au développement du pays en termes d'emplois, de sécurité alimentaire et de revenu, ainsi que pour son effet d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie nationale.

Eu égard au potentiel du secteur halieutique marocain qui se caractérise par une grande richesse halieutique et à la position géostratégique avantageuse de notre pays, l'empreinte économique du secteur gagnerait à être améliorée pour lui permettre de jouer pleinement son rôle comme véritable relais de croissance dans le nouveau modèle de développement économique. Différents efforts ont été engagés, avant et après la mise en œuvre du plan Halieutis, portant notamment sur la gestion durable de la ressource, le renforcement des infrastructures de débarquement et de commercialisation ainsi que sur l'amélioration de la compétitivité du secteur. Certes des avancées ont été enregistrées mais des insuffisances persistent le long de la chaîne de valeur du secteur halieutique ne permettant pas l'optimisation de sa contribution à l'économie nationale à sa juste valeur.

### **Bibliographie**

- [1]. Boudinar B. (2007). « Diagnostic Du Secteur De La Pêche Maritime Du Maroc », Travail De Partenariat Entre Ministerio De Medio Ambiente Y Medio Rural Y Marino De L'Espagne Et L'organisation Mondiale De Travail (Oit).
- [2]. Conseil Economique Et Social Et D'environnement (2021). « L'économie Bleue : Pilier D'un Nouveau Modèle De Développement Du Maroc ». Commission Chargée Des Affaires De L'environnement Et Du Développement Durable.
- [3]. Cour Des Comptes. (2022). « Gestion Budgétaire Et Comptable Du Département Des Pêches Maritimes ». Rapport Annuel De La Cour Des Comptes Au Titre De L'année 2022.
- [4]. Département Des Pêches Maritimes .(2022). « Mer En Chiffres ».
- [5]. Département Des Pêches Maritimes. (2022). « Rapport D'activité Du Département De La Pêche Maritime. Année 2022 »
- [6]. Département De La Formation Professionnelle (2015) ;« Portrait Du Secteur De La Pêche Maritime Au Maroc » ; Ministère De L'éducation Nationale Et De La Formation Professionnelle.
- [7]. Doukkali R. Et Kamili A. (2018). « Système Marocain De Production Halieutique Et Sa Dépendance Du Reste Du Monde » Ocp Policy Center.
- [8]. El Filali. H. El Ayoubi, H. . (2004). « Le Secteur Des Pêches Maritimes Au Maroc Et La Réforme Fiscale Pour La Promotion De La Croissance Et L'aménagement Durable ». Atelier Et Echanges De Vues Sur Les Réformes Fiscales Dans Le Secteur Des Pêches : Promouvoir La Croissance. L'éradication De La Pauvreté Et La Gestion Durable. Rome (Italy). 13-15 Oct 2003.
- [9]. Fao (2018). « L'initiative Croissance Bleue ».
- [10]. Ministère De L'économie, Des Finances Et De La Réforme De L'administration.2022. « Morasses Budgétaires », Loi De Finances Pour L'année Budgétaire 2022.
- [11]. Site : [Http://www.onp.ma](http://www.onp.ma) Consulté Le 12/10/2023